

> Sommaire

Actu

- ▶ Réforme de la décentralisation : d'un texte à l'autre p.3
- ▶ L'interdiction de cumuls de mandats définitivement adoptée p.3
- ▶ La ville de Reims organise la Biennale 2014 de l'égalité entre les femmes et les hommes p.4

Dossiers

- ▶ Rythmes scolaires - Le président de l'AMGVF auditionné par la Mission commune d'information du Sénat p.5
- ▶ Ville intelligente - L'AMGVF souhaite renforcer la visibilité française en Europe p.5

Agenda

p.7

> La une

Egalité des territoires

Michel Destot a rencontré les deux préfigurateurs du futur commissariat général, les préfets Eric Delzant et Raphaël Le Méhauté

Le président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, **Michel Destot**, député-maire de Grenoble, a rencontré, le 21 janvier, les préfets **Eric Delzant** et **Raphaël Le Méhauté**, qui ont la charge de la préfiguration du futur Commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), qui doit être créé par décret, d'ici à la fin du mois de mars. Rappelons que la décision gouvernementale de mettre en place cet outil a été prise dans le cadre du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique (Cimap) du 17 juillet 2013. ■

Un service de l'administration centrale placé auprès du Premier ministre

Le CGET sera un service de l'administration centrale, placé sous l'autorité directe du Premier ministre et mis à la disposition, en tant que de besoin, de la ministre de l'Égalité des territoires et du Logement et du ministre délégué à la Ville. Il fusionnera le Secrétariat général du Comité interministériel des villes (SGCIV, ex-DIV), l'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) et la Datar.

Il se veut un outil de mise en cohérence au service des territoires dans leur diversité. Sa mission première sera ainsi de réparer les territoires meurtris ou en "déprise", de donner à chaque territoire les moyens de développer ses capacités, à partir de ses projets et de ses atouts et de faciliter l'accès de tous aux services. Le CGET devrait compter 360 agents, dont 342 équivalent temps plein (ETP), la Datar (150 agents) et l'Acse (130 agents), apportant la majorité des effectifs à la future structure. A noter que 60 % des agents du futur CGET seront des contractuels de droit public.

Tutelle de l'ANRU et péréquations territoriales

Cet entretien a été l'occasion pour **Michel Destot** d'insister sur la présence nécessaire des associations d'élus dans les instances délibératives du Commissariat général, ce à quoi le préfet **Eric Delzant** a répondu que l'AMGVF, avec d'autres, siègerait au sein du futur Conseil national de l'égalité des territoires. Alors qu'un Comité interministériel des villes (CIV) est annoncé pour la fin du premier semestre, le CGET aurait aussi vocation à avoir la tutelle sur l'ANRU, ce qui correspond à la vision que les Maires de Grandes Villes défendent depuis longtemps, pour consolider la dimension à la fois sociale, environnementale et urbaine de la politique de la ville et des politiques d'aménagement, de manière générale.

Le président de l'AMGVF, enfin, a insisté pour que le futur CGET s'intéresse aux enjeux de péréquations territoriales, en lien étroit avec les services de Bercy et la direction générale des collectivités locales (DGCL), afin de dépasser les clivages urbain/rural obsolètes. En attendant la parution du décret, créant officiellement le CGET, ses futurs responsables ont précisé que les enjeux structurants de métropolisation et de régionalisation seront au cœur des missions de la future structure.

Emmanuel Heyraud

> Actu

Réforme de la décentralisation : d'un texte à l'autre

Le ministre des Relations avec le Parlement, **Alain Vidalies**, a annoncé le 22 janvier que la décentralisation ferait l'objet, à nouveau, d'un autre texte législatif.

Ce projet de loi serait présenté au conseil des ministres au cours de la première quinzaine d'avril, avec pour objectif, selon le ministre, une première lecture, à l'Assemblée nationale et au Sénat, avant le 15 juillet.

Il s'agirait aujourd'hui d'abandonner les deux textes précédemment élaborés et déposés par la ministre chargée de la Décentralisation, **Marylise Lebranchu**, qui portaient, d'une part, sur « la mobilisation des régions pour la croissance et l'emploi et la promotion de l'égalité des territoires », d'autre part, sur « le développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale », pour y substituer un nouveau projet de loi, compte tenu de l'importance du projet esquissé par le président de la République, **François Hollande**, lors de sa conférence de presse du 14 janvier, prévoyant notamment un nombre moins grand de régions. A suivre...

S'agissant du premier texte de réforme de la décentralisation, la loi « de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles », il a été validé par le Conseil constitutionnel dans une décision rendue le 23 janvier. La seule « réserve de constitutionnalité » émise porte sur le cumul des fonctions de président du conseil de la Métropole de Lyon et de maire d'une commune faisant partie de la Métropole, les sages de la rue de Montpensier ne l'acceptant qu'à titre provisoire... jusqu'en 2020.

Le texte est devenu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 publiée au journal officiel du 28 janvier.

La voie est donc ouverte à la création de métropoles dans les grandes agglomérations, à celle de trois métropoles à statut particulier, Grand Paris, Lyon, Aix-Marseille-Provence, à de nouvelles communautés urbaines, aux conférences territoriales de l'action publique, ainsi qu'à la mise en place de nouvelles compétences et la modernisation de nombreuses dispositions : notamment, collectivités territoriales « chefs de file », aménagement équilibré du territoire, création de la compétence « gestion des milieux aquatiques », sans oublier la dépénalisation du stationnement payant (voir « *La Une* » de *Grandes Villes Hebdo* n° 999 du 8 janvier 2014).

Claude Milliot

L'interdiction de cumuls de mandats définitivement adoptée

La loi organique « interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de député ou de sénateur » a été votée, en lecture définitive, le 22 janvier par l'Assemblée nationale.

Le texte, auquel le Sénat est resté défavorable jusqu'au bout du processus législatif, interdit donc, mais à compter de 2017, aux députés et aux sénateurs d'exercer une fonction exécutive locale (60 % en détiennent actuellement).

S'agissant d'un texte organique, il devait être adopté à la majorité absolue des suffrages de l'Assemblée nationale, ce qui fut le cas avec 313 voix favorables (majorité absolue à 289).

Les parlementaires ne pourront donc plus être maires, adjoints, présidents ou vice-présidents d'intercommunalité, de conseil départemental (ex-conseil général), de conseil régional ou du conseil d'administration d'une société d'économie mixte locale.

Ils pourront cependant continuer d'être conseillers municipaux, départementaux ou régionaux.

Rappelons que cette interdiction ne s'appliquera pas pour les élections municipales des 23 et 30 mars prochain.

Selon le ministre de l'Intérieur, **Manuel Valls**, qui s'est réjoui de cette adoption, il s'agit de « la fin d'un cycle et d'une révolution démocratique pour nos institutions ».

Il reste cependant à ce que la loi soit approuvée par le Conseil constitutionnel qui est, de droit, saisi des projets de loi organiques.

Les députés ont aussi adopté définitivement le 22 janvier un deuxième texte, le projet de loi interdisant le cumul de fonctions exécutives locales avec le mandat de représentant au Parlement européen, qui ne s'appliquera lui aussi qu'après 2017, donc pas pour les élections européennes de juin prochain.

C.M.

La ville de Reims organise la Biennale 2014 de l'égalité entre les femmes et les hommes

Alors que le projet de loi « pour l'égalité entre les femmes et les hommes » a été adopté par l'Assemblée nationale en première lecture le 28 janvier, après le Sénat le 17 septembre dernier, **Adeline Hazan**, maire de Reims et **Christiane Kutten**, adjointe au maire chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes, organisent la troisième édition de la Biennale du 7 au 20 février prochain.

Les deux thèmes phares de cette année sont ceux de la création au féminin et de l'engagement citoyen des femmes. Ils feront s'exprimer femmes et hommes de tous âges et de tous horizons, à travers la danse, le théâtre, des expositions, des conférences, du spectacle vivant, des projections de films et des débats.

Les diverses manifestations, dont l'accès est majoritairement gratuit, mettent en valeur les femmes dans le processus de création artistique, aujourd'hui et à travers l'histoire. Des moments d'échanges et de débats avec des élu-e-s autour de l'engagement citoyen et professionnel des femmes seront également organisés, notamment sur la base des travaux de **Camille Froidevaux-Metterie** (travaux qui ont ceci de particulier de mettre à distance les études de genre pour privilégier une approche phénoménologique fondée sur l'expérience de chacune) et d'une enquête menée en 2012 auprès des femmes politiques françaises.

Deux grands sujets seront plus particulièrement explorés, l'autonomie : engagement politique et éventuels sacrifices consentis, difficultés de l'articulation vie privée-vie publique, résistances et obstacles rencontrés du fait d'être une femme ; la singularité : position quant à l'existence de valeurs dites féminines, spécificité du travail politique au féminin, importance de l'image et du souci esthétique.

Info pratique : le programme détaillé est en ligne sur le site de la ville de Reims www.reims.fr

Clémence Schelcher-Beyer

> Dossiers

Rythmes scolaires

Le président de l'AMGVF auditionné par la Mission commune d'information du Sénat

Le président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, **Michel Destot**, député-maire de Grenoble, a été auditionné le 22 janvier par la Mission commune d'information du Sénat sur la réforme des rythmes scolaires. A cette occasion, il a rappelé que l'action de l'AMGVF, qui avait porté sur la pérennisation des financements, l'harmonisation des taux d'encadrement et le rendu des projets éducatifs territoriaux, paraissait avoir, au moins en partie, porté ses fruits. Il a toutefois relevé la persistance de plusieurs inconnues, concernant notamment les financements des Caisses d'allocations familiales (CAF) : l'enveloppe du Fonds national d'action sociale de la CNAF ayant été définie dans la convention d'objectif et de gestion, signée en juillet 2013, cela limite de fait l'accès à ses financements par les communes.

Le président de l'AMGVF a revendiqué une contractualisation entre les communes et les CAF, pour les prestations de service ordinaire, de façon à ce qu'une solution de long terme soit trouvée. Ces prestations représentent en effet un montant plus important que le fonds d'amorçage et ne sont pas remises en cause chaque année par la loi de finances. A défaut, il a proposé que le fonds d'amorçage soit transformé en accompagnement financier sur le modèle du financement des "start up", c'est-à-dire un soutien important au début, puis une baisse progressive à mesure que le maintien de l'activité se renforce.

Michel Destot s'est malgré tout réjoui de la validation par la CNAF de l'assouplissement des taux d'encadrement au-delà des trois heures nouvellement à la charge des communes, mais a regretté que cette décision soit pour le moment cantonnée à la seule période courant du 1^{er} janvier au 5 juillet 2014. Il a insisté sur l'importance d'une reconduction de cette mesure sur un temps plus long, à l'échelle, par exemple, des Projets éducatifs territoriaux (PEdT) qui est de trois ans.

Au-delà des coûts importants pour la commune, **Michel Destot** a indiqué que les échos des grandes villes qui ont adopté les nouveaux rythmes dès la rentrée 2013 pointent vers une mise en œuvre moins compliquée qu'anticipé. Des ajustements ont souvent été nécessaires pour surmonter les difficultés initiales et l'intelligence locale tend à s'organiser. Toutefois les solutions adoptées en 2013-2014 sont souvent éphémères et

posent le problème de la pérennisation des dispositifs, qui sont souvent dépendants d'intervenants non professionnels et de bonnes volontés locales. Une concurrence risque, en outre, de s'instaurer entre villes pour le recrutement des animateurs, notamment dans les zones très denses.

C'est pourquoi, le président de l'AMGVF considère la professionnalisation des acteurs du périscolaire comme un enjeu déterminant pour maintenir les dispositifs identifiés dans le temps et dans la qualité : le métier d'animateur s'en trouvera renforcé et gagnera en reconnaissance ; les inquiétudes soulevées par l'assouplissement des taux d'encadrement et la conduite des activités périscolaires seront apaisées.

L'utilisation des emplois d'avenir adaptés aux nouveaux rythmes avec les ajustements préconisés par les grandes villes et la prise en charge d'une offre de formation dédiée (Brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur, Brevet d'aptitude aux fonctions de directeur) par le CNFPT, s'imposent (*voir la rubrique « Dossier » de Grandes Villes Hebdo n° 1 001 du 22 janvier 2014*). Alternativement, il a appelé à la création d'une aide spécifique, dédiée aux collectivités qui financent sur fonds propres les formations de leurs agents au CAP Petite enfance ou au BAFA (ou BAFD pour les fonctions de directeur d'accueil de loisirs sans hébergement).

David Constans-Martigny

Ville intelligente

L'AMGVF souhaite renforcer la visibilité française en Europe

Le déploiement des solutions de "smart city" constitue un double enjeu pour les villes françaises : renforcer leur attractivité tout en améliorant le quotidien des habitants, mais aussi permettre aux écosystèmes numériques de se développer en favorisant la diffusion des usages en France et à l'étranger. Dans cet esprit, la Commission européenne a lancé un certain nombre d'appels à projets pour favoriser la constitution de consortiums associant entreprises - dont les PME et "start up" - et collectivités pour favoriser la commercialisation des dispositifs, avec deux impératifs : interopérabilité et « répliquabilité » pour assurer la consolidation des modèles économiques et renforcer la cohésion au sein de l'espace communautaire. Les villes européennes doivent à la fois constituer des laboratoires d'expérimentation puis des vitrines pour les opérateurs urbains à l'export.

L'Association des Maires de Grandes Villes de France est, de ce fait, sollicitée autour d'un grand nombre

d'initiatives visant à fédérer les différents acteurs de la « ville intelligente ». Au plan européen, force est de constater la relative absence des villes françaises dans les appels à projets qui offrent, outre des financements conséquents pour dynamiser les projets en période de raréfaction des ressources financières, une grande visibilité pour les territoires jugés « innovants ».

Le « groupe miroir » constitué autour du Commissariat général au développement durable, auquel l'AMGVF participe, s'est réuni le 28 janvier pour un échange avec **Sven Demann**, fonctionnaire de la DG Energy, et une présentation très concrète de montage de projet par le cabinet Algoe en présence de plusieurs collectivités : Caen, Grenoble, Issy-les-Moulineaux, Lille, Marseille, Montpellier et Paris. Un "speed dating" a également permis aux collectivités de rencontrer l'après-midi les entreprises susceptibles d'intégrer les consortiums (Alstom, EDF, Orange, notamment).

Autre initiative remarquable, l'organisation par la DGCIS de Bercy de tables rondes franco-néerlandaises autour de la ville intelligente dans le cadre du déplacement du président de la République aux Pays-Bas le 20 janvier pour favoriser le "networking européen". L'AMGVF a participé à une table ronde sur le déploiement avec les villes d'Amsterdam et de Rotterdam. C'est également dans ce cadre que la communauté urbaine du Grand Lyon, représentée par **Karin Dognin-Sauze**, vice-présidente en charge des nouvelles technologies et du numérique, a signé, sous les regards du Président français et du Premier ministre néerlandais, une lettre d'intention avec la maire adjointe d'Amsterdam pour « resserrer leur coopération et initier des projets d'expérimentation innovants pour la ville de demain ». A noter, parmi les partenaires de cette opération, la présence de l'Institut Polytechnique de Grenoble et d'ERDF, côté français.

Dans le prolongement de cette signature, le Grand Lyon souhaite favoriser plus largement la coopération entre villes françaises et néerlandaises. L'AMGVF soutiendra naturellement ce processus en organisant notamment, lors de la prochaine édition d'« Innovative City Convention » (à Nice les 25 et 26 juin prochain) un moment d'échange entre collectivités européennes.

C'est dans cette optique, enfin, que l'AMGVF a rencontré les promoteurs de « Vivapolis » et, en particulier, **Michèle Pappalardo**, fédératrice export pour la ville durable auprès du ministère du Commerce extérieur. Il s'agit d'un partenariat regroupant les entreprises et les services de l'Etat pour favoriser l'exportation du modèle français de « ville durable ». L'AMGVF devrait prochainement rejoindre le dispositif pour étudier notamment la possibilité de participer à un pavillon français dans le cadre de la prochaine édition du « Smart City Expo World Congress », le grand salon de la ville intelligente de Barcelone où un réseau des villes

intelligentes (RECI) a été créé très récemment. Une nouvelle occasion de renforcer le dialogue européen.

Info pratique : le cahier des charges de la Mission French Tech (ex-quartiers numériques) sera mis en ligne dès le 30 janvier sur le site de l'AMGVF www.grandesvilles.org

Caroline Porot

> Agenda

Mercredi 5 février

- Réunion de travail AMGVF-ACUF sur le statut des professeurs d'enseignement artistique des écoles territoriales d'art – à 10 h, salle de réunion des locaux des deux associations, 22-28 rue Joubert, 75009 Paris

Jeudi 6 février

- Le président de l'Association des Maires de Grandes Villes de France, **Michel Destot**, député-maire de Grenoble, participera au petit-déjeuner débat organisé par l'Union sociale pour l'habitat (USH) sur le thème « *Maires et logement social : quels défis, quelles ambitions ?* » - de 8 h 30 à 10 h 30, à l'USH, 14 rue Lord Byron, 75008 Paris

Mercredi 12 février

- **Michel Destot** rencontrera le président de l'Union des transports publics (UTP), **Jean-Marc Janailac** - à 16 h, à l'Assemblée nationale

Jeudi 13 février

- Réunion de la commission AMGVF-ACUF « Développement urbain durable et Environnement » – de 10 h à 12 h 30, à l'Assemblée nationale, 8^{ème} Bureau, 126 rue de l'Université, 75007 Paris

Mercredi 19 février

- **Michel Destot** participera à la réunion de présentation de l'étude « Enseignement supérieur et recherche » initiée par l'AMGVF avec d'autres associations d'élus et organismes (*voir la rubrique « Dossier » de Grandes Villes Hebdo n° 1 000 du 15 janvier 2014*) – de 10 h à 12 h, à la Caisse des Dépôts, 56 rue de Lille, 75007 Paris

Jeudi 20 février

- Réunion du Club des DGS des grandes villes et agglomérations – de 10 h à 12 h 30 à Paris (lieu fixé prochainement)

«**GRANDES VILLES Hebdo**» est éditée par
les Maires de Grandes Villes de France
22-28, rue Joubert - 75009 PARIS -
Tél : 01 44 39 34 56 - Fax : 01 45 48 98 54
Elle peut être consultée sur : www.grandesvilles.org
Courriel : amgvf@grandesvilles.org

Directeur de la publication : **Christian LALU**
Directeur de la rédaction : **Claude MILLIOT**
Maquettiste : **Laurence FAURE**
Une publication du pôle Information & Communication **AMGVF**